

AUX CÔTÉS DES FAMILLES

BULLETIN N°9
PRINTEMPS 2026

Le journal d'information de l'Union départementale des associations familiales de la Somme



PAGE SPÉCIALES pour les 80 ans de l'Udaf
A-B : Historique de l'Udaf de la Somme
C : Histoire du réseau Unaf-Udaf-Uraf
D : Temps forts pour les 80 ans

PAGE 2
ZOOM SUR
l'Apajh

PAGE 7
ZOOM SUR
le service de la Médaille
de l'enfance et des
familles

PAGE 9
ZOOM SUR
La Maison des
premiers liens



M. Yann Joseau
Président de l'Udaf de la Somme

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous via ce média pour la première fois en qualité de Président de l'Udaf de la Somme. J'espère être à la hauteur de l'honneur qui m'est faide porter ce mandat à vos côtés.

Ce numéro de notre journal met en lumière la richesse et la diversité des actions menées chaque jour au service des familles de notre département. À travers nos associations adhérentes, nos représentants familiaux, nos bénévoles et nos professionnels, ce sont des milliers de personnes qui sont accompagnées, soutenues et représentées dans leurs parcours de vie.

L'année 2026 revêt une dimension particulière puisque nous célébrons nos 80 ans. Cet anniversaire est l'occasion de mesurer le chemin parcouru, mais aussi de nous projeter vers l'avenir. Les familles évoluent, leurs besoins changent, et notre responsabilité est d'adapter sans cesse nos actions pour continuer à leur être utiles.

Depuis le début de l'année, une nouvelle gouvernance s'est mise en place au sein de notre Union. Avec le Conseil d'administration, nous avons engagé une réflexion qui conduira à l'élaboration de notre projet associatif 2027-2030. Ce travail sera construit collectivement avec nos associations adhérentes, nos administrateurs, nos salariés et nos partenaires, afin de définir ensemble les priorités qui guideront notre action pour les années à venir. Nous lancerons ces travaux après notre Ag.

Je souhaite également saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de la récente Fête des Familles. Cette belle mobilisation illustre parfaitement les valeurs qui nous rassemblent : solidarité, proximité et confiance dans la force du collectif.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Chiffres clés au 31/12/2025

158 104 familles dans la Somme

43 associations regroupant 3 210 familles

137 salariés

324 bénévoles et 34 représentants (hors Ccas)

20 services aux familles

Plus de 7 000 familles accompagnées



Mme Marion HENRY

Le voyage continue

Il y a quatre-vingts ans naissait notre association. Quatre-vingts ans d'engagement, d'initiatives, de transformations. Difficile de ne pas penser, à cet anniversaire, au célèbre Tour du monde en 80 jours de Jules Verne. Non pas pour la performance, ni pour la destination, mais pour ce que révèle ce récit : ce n'est pas tant l'arrivée qui compte... mais le voyage lui-même.

Car depuis 80 ans, notre association est en mouvement. Un mouvement né dans un contexte bouleversé, sur les ruines d'un monde social et économique profondément fragilisé. À cette époque, il fallait reconstruire, réinventer, redonner du sens et de la dignité. C'est cette énergie fondatrice qui doit continuer de nous porter aujourd'hui.

Depuis lors, le monde n'a cessé d'évoluer. Les besoins des personnes que nous accompagnons se sont transformés, leurs attentes aussi. Et avec elles, nos pratiques. Innover, s'adapter, questionner nos modèles : telle est la condition pour rester fidèles à notre mission. Comme dans le voyage de Phileas Fogg, les imprévus sont nombreux, les obstacles bien réels — mais ils sont aussi l'occasion de nous réinventer, encore et toujours.

Aujourd'hui, les défis sont nombreux : contraintes budgétaires croissantes, complexification des parcours, augmentation des besoins. L'histoire de notre association nous rappelle que même dans les périodes les plus difficiles, l'engagement collectif permet d'avancer.

Ce voyage, nous le faisons ensemble. Je souhaite adresser ici toute ma reconnaissance aux équipes — professionnelles, quels que soient leur métier, leur fonction, leur rôle.

Je tiens également à saluer l'implication des administrateurs, dont la vision et la dynamique contribuent à tracer notre cap et à faire vivre notre projet associatif.

Alors oui, nous avons parcouru déjà 80 ans. Mais ce n'est ni une fin, ni un aboutissement. C'est une étape dans un voyage qui continue, avec la même exigence et la même conviction : celle que l'accompagnement humain est une aventure collective, qui mérite d'être sans cesse renouvelée.

Poursuivons la route.

Association pour adultes et jeunes handicapés – Apajh

L'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) existe depuis 60 ans. Elle est reconnue d'utilité publique.

Elle se mobilise pour les droits des personnes en situation de handicap. C'est un mouvement citoyen qui milite pour une société inclusive, qui s'adapte aux besoins de chacun, en situation de handicap ou non. Elle gère également des établissements et services pour accompagner des personnes, quelque soit leur handicap ou leur âge, partout en France.

L'association s'appuie sur 14 000 collaborateurs au sein de 700 structures. 93 associations militent sur le terrain dans les écoles, les instances locales, les entreprises et accompagnent 32 000 personnes en situation de handicap.

L'**Apajh de la Somme** est née le 6 novembre 1969. Elle accompagne plus de 400 personnes en situation de handicap et emploie 102 salariés.

L'Apajh de la Somme prône une prise en charge spécifique des personnes en situation de handicap en respectant les recommandations de la Haute Autorité de la Santé.

L'Apajh de la Somme a pour finalité de mettre à la disposition des personnes handicapées (quelle que soit la nature de leur handicap et quelque soit leur âge) des structures d'accueil et d'accompagnement, établissements et services de qualité qui répondent à leurs besoins réels.

En 2017, l'Apajh de la Somme a absorbé l'association Som'Dys. Désormais Som'Dys est un groupe de parents d'enfants dyslexiques. Il propose à d'autres parents de les rejoindre au sein de l'association pour partager leurs expériences dans des groupes de parole. Il s'agit aussi de rompre l'isolement et de constituer un véritable réseau dans la Somme, dynamique et capable de faire des propositions.

Services et établissements gérés par l'Apajh dans la Somme

- Un institut médico-éducatif (Ime) troubles du spectre autistique (Tsa) « Au fil du temps »,
- un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) Tsa « Au fil du temps »,
- une unité d'accueil temporaire innovante (Uati) à Belloy-sur-Somme,
- une unité d'enseignement maternel autisme (Uema) à Amiens et à Chaulnes,
- une unité d'enseignement élémentaire autisme (Ueea) à Abbeville et à Amiens
- un Sessad « Déficiência Visuelle »,
- un pôle de compétences et de prestations externalisées (Pcpe),
- une équipe mobile d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (Emas),
- une unité d'enseignement externalisée (Uee) sur Pont-de-Metz,
- un dispositif d'autorégulation au collège sur Amiens,
- une antenne Sessad Est à Péronne,
- un service de relayage à domicile,
- et un service « facilitateur médico-social », dans le cadre d'un appel à projets du Conseil Départemental de la Somme.



03 22 53 99 09



apajh80.net



APAJH de la Somme



Du côté des associations

APAJH DE LA SOMME

► DISPOSITIF TOUS ENSEMBLE

L'association coordonne le dispositif « Tous ensemble » inauguré fin décembre 2025 au collège Eugène-Lefebvre de Corbie.

Ce Dispositif d'accompagnement médico-éducatif (Dame) inclusif et expérimental permet à des élèves en situation de handicap porteurs de troubles du neuro-développement d'être accueillis au sein de classes ordinaires, avec les adaptations pédagogiques et l'accompagnement médico-social nécessaires à leur épanouissement et à leur réussite scolaire :

- formation des personnels,
- inclusion d'un plateau médico-social,
- développement de projets pédagogiques communs dans tous les domaines entre les dispositifs Ulis, Uee et collège dans une logique de parcours des élèves,
- favoriser les passerelles et les essais entre les différents dispositifs (fluidification et sécurisation des parcours).

Au-delà d'un accueil inclusif, l'objectif est de permettre le développement des compétences des jeunes et le vivre ensemble.

7 élèves bénéficient déjà du dispositif et participent pleinement à la vie du collège et 10 nouveaux jeunes intégreront le dispositif à la rentrée 2026.

Ce projet expérimental est porté par l'Éducation nationale, le Département de la Somme et l'Ars Hauts-de-France. Le Département a réalisé d'importants travaux d'adaptation et d'accessibilité : création d'un espace santé-social, rénovation de salles de classe, aménagement d'ateliers pédagogiques, etc.



ADMR DE LA SOMME

► NUMERIC'AID

Porté par l'association, le service Numeric'Aid accompagne gratuitement les habitants du département dans leurs usages du numérique, directement à domicile. Il s'adresse en priorité aux personnes peu mobiles, éloignées du numérique ou confrontées à des démarches en ligne devenues indispensables au quotidien.

Les conseillers numériques interviennent sur de nombreux sujets : démarches administratives, e-santé, utilisation d'Internet, cybersécurité ou encore prise en main d'équipements numériques. Leur approche repose sur l'écoute, la pédagogie et l'adaptation aux besoins de chacun.

En 2025, Numeric'Aid a accompagné 291 personnes lors de plus de 1 500 interventions. Cette action contribue à lutter contre l'isolement, à favoriser l'accès aux droits et à renforcer l'autonomie numérique des habitants de la Somme.



FRANCE ALZHEIMER SOMME

► ATELIER DE MÉDIATION ARTISTIQUE

L'association propose de nouveau des séances d'art thérapie « Rêveries créatives » depuis jeudi 5 février. Elles sont animées par Mathilde, art-thérapeute et sont à destination des aidants et des aidés.

L'association propose également des ateliers tennis de table, jeux et sophrologie, des groupes de parole et des cafés mémoire.

Retrouvez les plannings du mois sur la page Facebook de l'association.



UNAFAM DÉLÉGATION SOMME

► JOURNÉE RÉGIONALE

Le 2 avril les délégations de l'Unafam des Hauts-de-France ont organisé une journée d'informations et d'échanges sur l'accès aux droits MdpH et notamment la Pch nouvelle formule au sein des locaux de l'Udaf.

90 personnes sont venues écouter Roselyne Touroude, référente handicap et ancienne vice-présidente nationale Unafam.



FAMILLES RURALES

► MINUTE PAPILLON

L'association propose des ateliers parent-enfant gratuits et ouverts à tous. Ces ateliers se nomment « Minute, papillon ». Ils sont l'occasion de prendre du temps et de partager un moment privilégié avec son/ses enfant(s). Des ateliers sont proposés régulièrement sur les communes d'Arvillers, de Carrépuis, d'Hangest-en-Santerre et de Trois-Rivières sur des thématiques différentes : art-thérapie, conte et comptines signés, photo numérique ou encore zéro déchet.



AFC

► CONFÉRENCE

L'association organise régulièrement des conférences à destination des familles. En 2026, elle a proposé une conférence sur le thème de la concentration des enfants avec une présentation d'outils d'une coach et formatrice parentale.

La prochaine conférence a pour thématique « Frères et sœurs sans rivalités ». La conférence a lieu à la Maison Klema, 10 rue Mareuil à Amiens le jeudi 18 juin à 20h. L'entrée est libre, sans réservation et ouverte à tous les parents.



PLUSIEURS ASSOS

► PERMANENCE À LA MAISON DES USAGERS

Au sein de la Maison des usagers du Chu Amiens Picardie plusieurs associations de patients assurent des permanences notamment l'Apf France handicap, Familles Rurales, France Alzheimer Somme, l'Unafam et l'Ufal.

Faite par et pour les usagers, la Maison des usagers est un espace libre et gratuit, anonyme et confidentiel. Elle a pour mission d'aider les usagers à trouver des informations sur leurs droits, une pathologie et sur les lieux de prévention ou de soins.

Planning des permanences est à retrouver sur la page Facebook du Chu.



L'Udaf de la Somme

Bureau

Président : M. Yann JOSEAU

Vice-présidente : Mme Marie-Pierre BELLET

Trésorière : Mme Véronique ROULLIER

Secrétaire : Mme Anne-Sophie THERON

Membres : Mme Marie-Josée SOIRANT,
M. Pierre d'ALES, M. Jean-Pierre DELELIS,

M. Jean-Pierre DOUTRELIGNE

et M. Christophe GHYS

Administrateurs

M. Daniel ANDRÉ

M. Denis ATTOUMBRÉ

M. Jean-Paul BAUDET

Mme Alexia BLAS

M. Raymond BROSZNIOWSKI

Mme Catherine DAGICOUR

Mme Marie-Clothilde DE

FRANCQUEVILLE

Mme Maryse DELOISON

Mme Céline DETOURNÉ

Mme Evelyne DUCROT

Mme Emmanuelle FRANÇOIS

Mme Ghislaine LEFEBVRE

M. Philippe LEFEBVRE

M. Sylvain MACQUIGNY

M. Abdel MEDJAMIA

Mme Delphine NEVIASKI

Mme Mathilde PESIN

Mme Marie-Claude PILLON

M. Philippe POITEL

Mme Christelle RIVALLAIN

Représentation Caf - Cnam

Au cours des premiers mois de l'année 2026, les Conseils d'administration des Caisses d'allocations familiales (Caf), des Caisses primaires d'assurance maladie (Cnam) et des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) ont été renouvelés. Cette échéance majeure pour la gouvernance de la Sécurité sociale a permis de désigner de nouveaux administrateurs représentant les différents acteurs de la société civile.

À travers le réseau Unaf-Udaf, les familles disposent d'une représentation reconnue au sein de ces organismes essentiels à la vie quotidienne des citoyens. Porte-parole des réalités familiales, les représentants familiaux contribuent aux débats, participent aux décisions et veillent à ce que les besoins des familles soient pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des politiques sociales. Leur engagement au sein des Conseils d'administration permet de faire entendre la voix de toutes les familles, dans leur diversité, et de défendre une protection sociale adaptée aux évolutions de la société. Fort de son expertise et de son ancrage territorial, le réseau Unaf-Udaf joue ainsi un rôle essentiel dans le dialogue avec les institutions de Sécurité sociale et dans la promotion des intérêts matériels et moraux des familles.

L'Udaf de la Somme participe pleinement à cette mission de représentation en siégeant au sein des Conseils d'administration de la Caf et de la Cnam. Afin de renforcer cette représentation et de compléter notre délégation, nous recherchons encore des bénévoles souhaitant s'investir dans cette mission citoyenne. Dans le respect des règles de parité qui s'appliquent à ces instances, nous avons plus particulièrement besoin de candidatures féminines. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de notre association pour obtenir davantage d'informations sur cet engagement.

L'Udaf compte 8 représentants :
4 titulaires et 4 suppléants.

Parmi eux se trouve le Président du Conseil
d'administration de la Caf élu en 2026 :
Monsieur Philippe Lefebvre.

Les actus de l'Udaf

► CENTRE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS/CIAS)

Les Ccas/Cias animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune ou l'intercommunalité, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ils peuvent intervenir sous forme de prestations remboursables ou non-remboursables. Ils participent à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Ils transmettent les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. Les Ccas/Cias peuvent créer et gérer en services non personnalisés des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

131 représentants en Ccas
Les renouvellements sont en cours

► FÊTE DES FAMILLES

L'Udaf et ses associations adhérentes ont organisé la seconde édition de la Fête des familles, le dimanche 31 mai 2026 au parc du Grand Marais à Amiens.

A cette occasion, 800 personnes ont pu profiter des différentes activités proposées : un espace petite enfance et lecture ; un stand maquillage ; un atelier parents/enfants autour de la création de tawashi ; du mölkky ; des jeux de société ; des ateliers créatifs pour la fête des parents (cœur en papier, fleurs en crépon, confiture de mots) ; un atelier rempotage ou encore des structures gonflables.

L'Udaf remercie ses associations adhérentes (Efa 80, la Favac, l'Unafam et la Mfr d'Yzengremer), ses partenaires, dont Amiens Métropole et Mutual, ses bénévoles (dont ceux de Lire et faire lire de la Somme et ses salariés qui ont permis de faire de cette Fête des familles un succès.



► PORTES-OUVERTES PÔLE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Au début de l'été 2025, le Pôle protection et prévention de l'enfance de l'Udaf a organisé ses premières portes ouvertes pour les familles accompagnées par les services. L'objectif de ce temps était de partager et de faire découvrir le cadre de travail des professionnels. Les sourires, les échanges et la bonne humeur étaient au rendez-vous. 28 personnes ont répondu présentes à cette journée. Par le biais d'un Escape Game, les familles ont pu, par équipe, se déplacer dans les différents espaces de l'Udaf, tout en alliant le jeu, la réflexion, la cohésion et la convivialité. Tous ont été pensés, organisés et animés par les professionnels. Les familles sont reparties chez elles avec un carnet de jeux, de recettes et le fruit de leurs productions.

Au vu du succès de cette journée, de nouvelles portes ouvertes seront organisées le samedi 4 juillet 2026. Les familles accompagnées pourront profiter de nombreux ateliers tels que la création de tawashi ou de cœur en papier.



80 ans d'actions pour les familles

13 mars 1946

Création de l'Udaf de la Somme

1946

Ouverture des services de Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (Mjagbf) et secrétariat de la Médaille de

l'enfance et des familles

Les associations Familles Rurales et Familles de France rejoignent l'Udaf

1973

Les Associations familiales catholiques et l'association de conjoints survivants et de parents d'orphelins (Favec) rejoignent l'Udaf

1978

L'association familiale de Crécy-en-Ponthieu rejoint l'Udaf

1979

Les associations Maisons familiales rurales rejoignent l'Udaf

1993

L'association Confédération syndicale des familles rejoint l'Udaf

1994

L'association familiale d'Amiens rejoint l'Udaf

1998

Ouverture du service d'Action éducative en milieu ouvert (Aemo)

1946

1970

1990

1960

1980

1966

L'association de parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei) rejoint l'Udaf

1980

Ouverture du service de protection juridique des majeurs

1983

L'association de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) rejoint l'Udaf

1984

Les associations Apf et Efa rejoignent l'Udaf

2016

Ouverture du service Point conseil budget (Pcb)

2017

Ouverture des services d'Informations et soutien aux tuteurs familiaux (Istf) et d'habitat inclusif « Famille - Gouvernante »

2018

L'Udaf devient cogestionnaire du dispositif Lire et faire lire

2025

Ouverture de la Maison des premiers liens

2010

2025

2000

2020

2002

L'association France Alzheimer Somme rejoint l'Udaf

2004

1^{ère} inscription sur la liste des enquêteurs sociaux afin de réaliser des enquêtes sociales pour le Juge aux affaires familiales

2005

Ouverture du service de mesure d'accompagnement judiciaire

2006

L'association Sos Papa rejoint l'Udaf

2008

Création du service de microcrédit

2020

L'association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) rejoint l'Udaf

2021

Ouverture des services d'administration Ad'hoc, d'accompagnement logement et d'Escape Family

2022

L'Ufal rejoint l'Udaf
Ouverture du service Agir pour mon budget, récupération de la gestion de Laep Jardin Bleu et ouverture du Laep le Cerf-Volant

2023

Aid'ensemble rejoint l'Udaf
Ouverture des services d'Action éducative en milieu ouvert renforcée (Aemo R), de Lire Ensemble, de médiation familiale et médiation aidants-aidés et d'accompagnement Rsa santé

2024

Création du tiers-lieu Autrement

L'histoire du réseau Unaf Udaf Uraf

3 mars 1945

L'ordonnance relative aux Unions d'associations familiales est signée à l'initiative du Conseil National de la Résistance et sur décision du Gouvernement provisoire de la République. Elle donne naissance à l'Unaf et aux Udaf en organisant un cadre démocratique largement renouvelé.

Pour organiser leur représentation, l'Unaf et les Udaf sont dotées de 4 missions :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement l'ensemble des familles, auprès des pouvoirs publics.
- Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

16 novembre 1945

Assemblée constitutive de l'Unaf. Les délégués des 62 Udaf déjà constituées se réunissent au Théâtre Saint-Georges pour constituer l'Union nationale des associations familiales et en élire le premier Président, le Docteur Maurice Monsaingeon et le Conseil d'Administration.

Le 21 novembre 1945, la Commission d'agrément des Unions d'associations familiales donne son agrément à l'Unaf. Ce sera désormais à l'Union nationale que les nouvelles Unions départementales devront demander leur agrément.

13 mars 1946

Création de l'Udaf de la Somme agréée par l'Unaf le 31 mars 1946.

Loi du 11 juillet 1975

Élargissement de la représentation des familles.

Loi du 5 janvier 1988

Reconnaissance de l'Unaf et des Udaf comme organismes de consommateurs.

Lois du 20 décembre 2004 et du 27 juin 2005

Réforme du fonds spécial qui renforce la mission des Unions.

20 décembre 2006

Première convention d'objectifs État-Unaf. L'Unaf et les Udaf s'engagent sur des objectifs contractuels avec l'État, négociés avec le ministère des Familles.

Décision du Conseil constitutionnel du 28 mai 2010

Renforcement de l'Unaf et des Udaf dans leurs missions d'intérêt général et reconnaissance de leur statut spécifique de représentantes exclusives de l'ensemble des familles.



Temps forts pour les 80 ans de l'Udaf



Temps forts

- Vœux
Ils se sont déroulés le lundi 19 janvier après-midi à Mégacité à Amiens et ont été suivis d'un concert du slameur Eurêka à qui l'Unaf a confié la création de l'hymne original « La force des familles ».
- Fête des Familles
Elle s'est déroulée le dimanche 31 mai au Parc du Grand Marais à Amiens.
- Assemblée générale
Elle se déroulera le mercredi 17 juin à Amiens Events Salle Jules Verne.
- Fête de clôture
Elle se déroulera en décembre.



Conférences

- Protection juridique des majeurs
Elle s'est déroulée jeudi 5 mars à l'occasion de la semaine Pjm à l'Udaf de la Somme.
- Parentalité
Elle se déroulera en septembre (date et lieu à déterminer).
- Habitat inclusif
Elle se déroulera en novembre pendant la semaine de l'habitat inclusif (date et lieu à déterminer).



Actions solidaires

- Marche et course solidaires
Les salariés qui le souhaite participeront au challenge pour la course Octobre Rose de la clinique Victor Pauchet.
- Friperie
Elle se déroulera à l'Udaf de la Somme le vendredi 19 et samedi 20 juin. Le vendredi est réservé aux familles accompagnées et le samedi est ouvert au tout public.



Actions déjà mises en place avec une spécificité 80 ans

- Journées portes-ouvertes des services de protection juridique des majeurs (Pjm) et du Pôle prévention et protection de l'enfance.
- Aux côtés des familles
Il n'y aura qu'un seul numéro du bulletin avec des pages spéciales 80 ans.



Actions fil rouge

- Exposition Unaf/Udaf 80 ans
Elle sera mise en place à chaque événement organisé.
- Publications spécifiques 80 ans
Elles sont mises en lignes au rythme d'une publication par semaine et reviendront sur les mouvements adhérents à l'Udaf et les services mis en place à l'Udaf de la Somme.



Investie depuis de nombreuses années dans le champ de la parentalité, l'Udaf de la Somme propose des actions d'accompagnement, de soutien et d'accueil au bénéfice des familles. Depuis début novembre 2025, l'Udaf propose également un lieu ressource parentalité : La Maison des premiers liens.

Ce lieu de ressources pour les parents et les professionnels renforce le soutien à la parentalité et favorise le développement des enfants dès leurs premiers instants de vie. Il accompagne les familles de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant en proposant des informations, de l'écoute, de la bienveillance et de l'entraide.

La Maison des premiers liens s'inscrit dans le projet porté et piloté par l'État et le Département dans le cadre du Pacte des solidarités dont une des actions correspond à la mise en place d'un réseau des 1 000 premiers jours dans la Somme. La mise en œuvre a été confiée à l'Udaf et est travaillée en partenariat avec la Caf, la ville d'Amiens et les partenaires locaux.

Cette maison s'organise autour des principes

suivants : développement favorable et bien-être de tous les enfants, réduction des inégalités et favorisation de la mixité sociale, valorisation des ressources parentales et accompagnement de la loi contre les violences ordinaires. C'est un lieu ressource, d'accueil, d'information et d'accompagnement dédié aux parents et futurs parents. Son objectif premier consiste à regrouper les réponses dans un même lieu pour les rendre accessibles à l'ensemble des parents et futurs parents et améliorer leur visibilité.

Assuré par deux professionnelles, l'accueil est libre anonyme et gratuit. On peut venir boire un café et discuter avec ses pairs, jouer avec son enfant ou encore participer à des groupes de parole et à des ateliers parents-enfants.

C'est également un lieu ressource de rencontre, d'information et d'expertise pour tous les acteurs concernés par la petite enfance.

Dispositif nouveau dans la Somme, il a pour ambition de s'étendre au-delà du lieu fixe amiénois courant 2026 sur les secteurs du Pays du Coquelicot et de la Baie de Somme.



La Maison des premiers liens
vous accueille au
17 rue de la Délivrance à Amiens
Accueil libre, le lundi, mercredi, jeudi et
samedi de 9h à 12h
Le mardi et vendredi de 15h à 18h.
Plus d'informations par téléphone
au 03 54 53 39 84 ou par mail :
maisonsdespremiersliens@udaf80.org



Interview de Sophie Mirandelle

Responsable de la professionnalisation des assistants maternels au Conseil Départemental de la Somme

Qu'est-ce qui a motivé le Conseil Départemental à soutenir la création et le fonctionnement de la Maison des Premiers Liens ?

Suite au rapport de Boris Cyrulnik et dans le cadre du Pacte des Solidarités, le Département avait la volonté d'accompagner les familles dès l'arrivée des enfants. L'idée était de répondre au manque de visibilité et puis de coordination de l'offre de soins, d'accompagnement et de services aux familles. Le Département voulait encourager le recours d'abord aux services existants, être le lien fédérateur de tous les partenaires pouvant exister autour des parents, futurs parents et des professionnels de la petite enfance.

Quel impact concret cette maison peut avoir sur les familles et les enfants durant cette période cruciale des mille premiers jours ?

C'est un lieu ressource qui permet d'éviter l'isolement, d'éviter par exemple un burn-out parental ou une dépression du post-partum. C'est aussi la possibilité de rencontrer d'autres parents, de rencontrer d'autres professionnels, d'avoir un lieu sécurisé où on peut déposer des choses qui ne sont parfois pas faciles quand on est parent, jeune parent ou quelque soit son âge.

C'est aussi au-delà des parents, un lieu fédérateur pour les partenaires.

Quel rôle la maison peut occuper auprès des professionnels qui travaillent auprès des jeunes enfants et de leurs parents ?

C'est un lieu-ressource qui peut être un vrai point d'entrée pour les familles, ainsi que pour les partenaires et pour les structures du jeune enfant de manière générale.

C'est un lieu de rencontre. L'idée, c'est que des professionnels puissent se rencontrer au sein de

cette maison et mener ensemble des projets avec une envergure plus large. On peut imaginer un bel avenir et des belles propositions de projets.

La Maison se base sur un accueil inconditionnel, que ce soit pour les familles, les professionnels, les enfants ; tout le monde peut y aller.

Ce n'est pas exclusivement pour les parents, ça peut être aussi des grands-parents qui se questionnent sur leur rôle. C'est vraiment une porte d'entrée cette maison.

Il y a une ligne directrice mais je pense que la Maison grandira au fur et à mesure des besoins des familles et des besoins des personnes qui franchiront la porte.

D'ailleurs, il y a une boîte à idées à disposition des familles et des professionnels. Une des premières idées, ça a été des rencontres entre pères. Elles ont été mises en places fin février. L'équipe de la Maison souhaite travailler en ce sens et partir des besoins des familles pour mettre des choses en place.



1000 jours
pour grandir en Somme

Maison des premiers liens réalisée avec le soutien financier de



La Médaille de l'Enfance et des familles

Créée en 1920, la Médaille de l'Enfance et des familles est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

78 Udaf assurent le secrétariat de la commission départementale de la Médaille de l'enfance et des familles dont l'Udaf de la Somme.

Comment la demander ?

Les candidatures ou les propositions doivent être déposées à la mairie de la commune du domicile, sauf pour la commune d'Amiens où le dossier est à déposer à l'Udaf de la Somme. La liste des pièces est indiquée sur site du service public. La mairie adresse ensuite le dossier complet au secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des familles de l'Udaf, qui ordonne les enquêtes en vue de l'attribution de la Médaille.

C'est le Préfet qui, par arrêté préfectoral, attribue cette distinction.

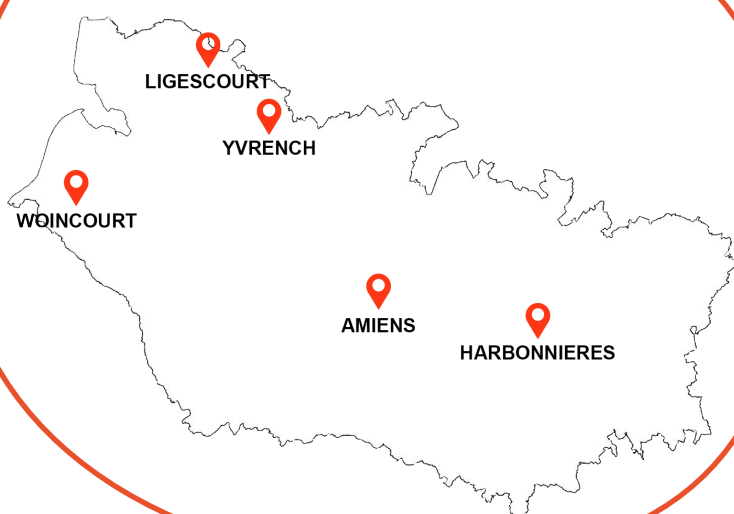
Une cérémonie officielle peut être organisée par la préfecture ou par la mairie.

L'attribution de la Médaille de l'Enfance et des familles fait l'objet d'une promotion par an.

La Médaille peut être accordée à titre posthume si la demande est faite dans les 2 ans qui suivent le décès.



En 2025
10 Médailles attribuées



Interview de M. David Barbage

Récipiendaire de la Médaille de l'enfance et des familles



Qu'est ce qui a motivée votre demande de la Médaille de l'enfance et des familles ?

Témoigner de ce qu'est une grande famille, de cette Médaille, c'est pour moi un honneur. J'ai 8 enfants qui ont entre 35 et 5 ans et demi.

Cette demande est intervenue au moment où j'étais conscient d'« avoir fait » tous mes enfants, et en même temps je me posais la question d'en avoir fait autant.

Je voulais une famille vivante, riante, engagée dans la relation aux autres, une famille ouverte.

Je sais que c'est assez rare qu'une Médaille de ce type soit accordée à un homme. Ça a aussi du sens pour moi. Le fait qu'on dise, tiens, pour une fois, c'est un homme, et cet homme, il revendique son rapport à la famille. C'est-à-dire que je me sens profondément engagé à ce que les vies de mes enfants deviennent des vies fortes et qu'elles se déterminent. Une famille, ce n'est pas qu'une femme, mais ce n'est pas qu'un homme. C'est cette jonction des deux qui peut permettre d'avoir un destin familial conséquent.

Cette distinction, ce n'était pas de la prétention. Une grande famille ça rend modeste.

Qu'avez vous ressenti quand vous avez appris que vous alliez recevoir la Médaille ?

J'ai ressenti de la fierté mais aussi une grande joie de savoir que j'allais pouvoir partager, que ça me servirait de prétexte en tant qu'homme à partager les valeurs familiales, à pouvoir parler de la famille dans toutes ses dimensions, ses difficultés comme ses joies, avec des gens qui sont inquiets de tout

ça. Et de leur dire que c'est un beau voyage malgré toutes les difficultés qui peuvent se présenter à soi et que ce beau voyage, il ne s'accomplit pas tout seul.

Je trouve qu'on ne parle pas assez de la famille. On n'est pas assez éduqués en tant que parents.

L'obtention de la Médaille a été très bien accueillie dans ma famille parce que ça faisait sens. Le Maire de Saint-Valery-sur-Somme m'a remis la Médaille lors d'une cérémonie en même temps que la présentation des nouveaux bébés.

Qu'est-ce que vous diriez à des parents qui hésitent à faire la demande ?

J'encourage les personnes qui le souhaite à en faire la demande en réfléchissant au sens personnel que ça a, au sens de leur famille et de la famille. Parce que plus on va réfléchir au sens de la famille, plus on va faire famille et mieux on va faire famille. Sachant que faire famille, c'est être ensemble.

C'est un sens de la solidarité, un sens de l'engagement, du partage. Le sens de la famille, c'est les parents qui s'engagent dans une construction, quelque chose qui va prendre des années, qui s'étend au long cours.

Quand on commence à réfléchir à sa famille, on commence à réfléchir vraiment à ses fondamentaux. Pour avoir une grande famille bien construite, il faut être bien implanté sur ses fondamentaux, il faut avoir des bonnes bases.

Je crois que cette Médaille met un coup de projecteur sur le sens de la famille et de sa famille.

Quand on touche à la famille, on touche à l'intimité, d'un individu. Et partager cette conception, c'est un peu se mettre à nu.

Quelques faits marquants de l'Unaf

PUBLICATIONS ET RÉALISATIONS



• Alors que 2025 a marqué le 80^e anniversaire de l'Unaf, le nouveau numéro de sa revue annuelle, *Réalités familiales*, est résolument tourné vers l'avenir. Experts de l'Unaf, grands partenaires et acteurs de terrain brossent un tableau éclairant des réalités de vie des familles autour de trois enjeux décisifs : la parentalité, les difficultés économiques et la perte d'autonomie. Leurs contributions font la lumière sur ces défis et sur les solutions à mettre en œuvre pour bâtir une société plus juste et solidaire qui s'appuie sur « la force des familles » autant qu'elle les épaula.

• Pour la 3^{ème} édition de sa nouvelle formule, l'Observatoire des familles du réseau Unaf-Udaf-Uraf est consacré à la parentalité. 2 700 parents avec au moins un enfant de moins de 20 ans au foyer ont ainsi été questionnés par OpinionWay sur le sens qu'ils donnent au fait d'être parent, sur leurs forces, leurs sources d'inspiration, leurs difficultés et leurs besoins.



• Retrouvez les chiffres clefs 2025 des familles, un aperçu synthétique de la situation des 18,6 millions de familles en France.

• L'Unaf et le Carrefour national des délégués aux prestations familiales (Cndpf) ont confié au cabinet Fors, la réalisation d'une étude d'impact permettant d'apporter un regard objectif sur ses effets et ses usages. Cette étude permet de mieux faire connaître la portée de la Mjagbf, en éclairant ses effets concrets sur les familles accompagnées. Elle permet également de mieux comprendre les mécanismes organisationnels et de gouvernance susceptibles d'influencer le recours à cette mesure.



• Avec le soutien d'un groupe de travail Unaf-Udaf-Uraf, le « guide du représentant familial » vient d'être actualisé. Afin d'outiller les 12 800 représentants familiaux des Unions, il présente : les fondements de la représentation familiale, les piliers de la crédibilité du représentant, les moyens mis à sa disposition, la Charte d'engagement réciproque.

EN BREF

► **1^{ÈRE} SEMAINE DE L'HABITAT INCLUSIF**
La Semaine nationale de la protection juridique des majeurs 2026, organisée par l'Interfédération Unaf, Fnaf et Unapei, s'est déroulée du 2 au 8 mars 2026. Ce temps de mobilisation est destiné à informer et sensibiliser aux enjeux de la Pjm : rendre visible le secteur, valoriser les métiers, déstigmatiser le statut de personne protégée.



► **LE CONGÉ DE NAISSANCE**
Dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (Plfss) pour 2026, l'Assemblée nationale a voté en faveur de la création d'un congé de naissance supplémentaire. L'Unaf obtient ainsi une avancée qu'elle portait depuis plus de 10 ans. Ce congé entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026. À partir de cette date, tous les parents qui le souhaitent pourront prendre jusqu'à deux mois chacun de congé supplémentaire de naissance, à condition que leurs enfants soient nés après le 1^{er} janvier 2026 inclus.

Directeur de publication : Yann JOSEAU | Directrice Générale : Marion HENRY

Conception : Virginie LÉGLISE et Bérengère PATY | Crédits photos : Udaf 80 | Impression : Group-solutions

ISSN : 2827-0649 | Imprimé à 100 exemplaires | Semestriel

Udaf de la Somme, 36 rue du Général Leclerc CS 71 015 80010 AMIENS Cedex 1

03 22 82 09 00

contact@udaf80.org

www.udaf80.fr

